

**Avis n° 2023/11**  
**relatif à l'attribution du grade de licence au**  
**BACHELOR en Sciences et Ingénierie**  
**Institut Supérieur de l'Electronique et du Numérique**  
**Yncréa Méditerranée**

**École**

Nom :	Institut Supérieur de l'Electronique et du Numérique Yncréa Méditerranée
Sigle :	ISEN Yncréa Méditerranée
Type :	EESPIG
Académie :	Nice
Sites de l'école :	Toulon

**Objet de la demande d'attribution du grade de licence**

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	Institut Supérieur de l'Electronique et du Numérique Yncréa Méditerranée
Spécialité(s) :	Cybersécurité
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1ère année et en formation initiale sous statut d'apprenti en 2ème et 3ème années
Site(s) de la formation :	Toulon

Vu le rapport établi par Xavier Olagne (membre de la CTI, rapporteur principal) et William Lis (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 novembre 2023

**La Commission des titres d'ingénieur donne un avis défavorable :**

Première attribution du grade de licence au(x) diplôme(s) de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant(s) de l'école :	Type(s) de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie, Spécialité Cybersécurité sur le site de Toulon	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1ère année et en formation initiale sous statut d'apprenti en 2ème et 3ème année	2024	refusée

**La Commission a formulé un avis défavorable pour l'attribution du grade de licence à la formation/aux formations, pour non-conformité aux critères suivants :**

- Absence d'études initiales étayées d'analyse des besoins et de l'offre de formation existante avec pour conséquences une définition imprécise des métiers et débouchés visés et par la suite une démarche compétences inaboutie ;
- Absence de description du contenu des missions en entreprise et des modalités de réalisation de l'alternance ;
- Manque d'évidence d'une exposition pour tous à la recherche, à l'innovation et à l'entrepreneuriat ;
- Projet de convention avec le CFA envisagé non finalisé ;
- Formation à la RSE couvrant insuffisamment les questions de déontologie et d'éthique

Délibéré et approuvé en séance plénière du 14 novembre 2023.



La Présidente  
Elisabeth CRÉPON